



Commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT (Ain)

N° 2026-52

* * * * *

ARRÊTÉ

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Route du Suran, Meyriat
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT

Le Maire de la Commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1 et suivants, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28,

VU les articles L.2213-1 et L.2213-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle du 15 juillet 1974 relative à la signalisation temporaire des routes,

VU la Loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités Locales, complétée et modifiée par la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi N°83-8 du 7 janvier 1983,

VU la demande de Mme LANDAIS, dont le siège social se situe 6 Rue Champeau, Quetigny,

VU le branchement complet aéro souterrain prévu sur la période du 17/08/2026 au 15/09/2026 inclus, Route du Suran, Meyriat,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la réglementation de la circulation et la sécurité des usagers sur les voies communales et les routes départementales en agglomération durant la réalisation du branchement complet aéro souterrain cité ci-dessus,

ARRÊTE

Article 1

La circulation sera réglementée du 17/08/2026 au 15/09/2026 inclus, Route du Suran, Meyriat.

Article 2

La pose et le maintien spécifique de la signalisation sera mise en place par la société ENSIO, M. SAADI.

Article 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de BOHAS DE MEYRIAT RIGNAT.

Article 4

Une copie du présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de CEYZERIAT,
- M. SAADI de la société ENSIO,
- Monsieur le Président de GBA pour information,

chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT, le 21/07/2026

Maire

Nicole CARRY

